



RETURN OFFERS TO :
RETOURNER LES OFFRES À :
Bid Receiving - Réception des soumissions:

VIA EMAIL TO :

bidsubmissions.GEN-NHQContracting@CSC-SCC.GC.CA

ATTENTION : Claudette Chabot

**AMENDMENT TO THE REQUEST FOR
STANDING OFFER
MODIFICATION DE LA DEMANDE
D'OFFRE À COMMANDES**

Regional Master Standing Offer (RMSO)
Offre à commandes maître régionale (OCMR)

Proposal to: Correctional Service Canada

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Proposition à: Service Correctionnel du Canada

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments — Commentaires :

Issuing Office – Bureau de distribution

Correctional Service Canada (CSC)
Contracting and Materiel Services
National Headquarters

Title — Sujet: Services d'enlèvement des déchets	
Solicitation No. — N°. de l'invitation 21C10-19-3044433	
Solicitation Amendment No. — No. de la modification à l'invitation 004	Date: 5 août, 2020
GETS Reference No. — N°. de Référence de SEAG 21C10-19-3044433	
Solicitation Closes — L'invitation prend fin at /à : 14 :00 CST On / Le : August 18, 2020 / le 18 août, 2020	Time Zone Fuseau horaire CST Heure normale du centre
Delivery Required — Livraison exigée : See herein – Voir aux présentes	
F.O.B. — F.A.B. Plant – Usine: Destination: Other-Autre:	
Address Enquiries to — Soumettre toutes questions à: Claudette Chabot – Claudette.Chabot@csc-scc.gc.ca	
306-659-9255	Fax No. – N° de télécopieur:
Destination of Goods, Services and Construction: Destination des biens, services et construction: Multiple as per call-up Multiples, selon la commande subséquente.	
Instructions: See Herein Instructions : Voir aux présentes	



La modification 004 à la demande d'offres à commandes (DOC) est émise pour:

1. Répondre aux questions reçues au cours de la période d'invitation.
 2. Modifier l'Appendice B1 – Base de Paiement.
-

1. Questions et réponses:

Question 1

En ce qui concerne le volet 4 – En général, le coût d'enlèvement des déchets est intégré dans la tarification du conteneur à déchets à chargement frontal, mais il est facturé séparément pour ce qui est du conteneur amovible, car le prix est établi en fonction du poids des déchets qui varie. CORCAN envisagerait-il d'ajouter une ligne supplémentaire à la section des conteneurs amovibles pour le coût d'enlèvement des déchets?

Réponse 1

Voir l'annexe B1 révisée – Base de paiement, colonne F, qui traite du prix de l'enlèvement des déchets pour les conteneurs amovibles (coût – par tonne métrique).

Question 2

Pourriez-vous fournir des éclaircissements sur la colonne « Coût par kilomètre »? Quels travaux sommes-nous tenus d'effectuer et de facturer au kilomètre?

Réponse 2

Comme l'indique la remarque dans l'annexe B1 – Base de paiement, pour ce qui est de la colonne E – Coût par kilomètre, il s'agit du coût associé aux services d'enlèvement des déchets de construction « sur demande » à un lieu non précisé à l'annexe A – Énoncé des travaux, situé jusqu'à un maximum de 200 kilomètres (km) du lieu de travail de l'entrepreneur. Dans ce cas, le montant applicable serait « le coût du conteneur + le tarif au kilomètre ».

Question 3

En ce qui concerne les renseignements présentés à l'annexe B2 –

a) **Question** :

La fréquence d'enlèvement par conteneur est-elle précisée dans chaque section? Par exemple, Collins Bay – 1 x 6 verges cubes et 1 x 40 verges cubes – comme il a été demandé?

a) **Réponse** :

L'annexe B2 – Procédures actuelles d'enlèvement des déchets aux unités opérationnelles de construction ou fabrication CORCAN est fournie à titre de renseignement seulement afin de donner aux soumissionnaires une estimation de la fréquence/utilisation actuelles aux unités opérationnelles dans chaque VOLET. Conformément à l'annexe A – Énoncé des travaux, l'entrepreneur doit assurer des ramassages prévus ou non prévus (sur demande) des déchets à la demande des gestionnaires de la construction ou de la fabrication des unités opérationnelles.

Les soumissionnaires doivent fournir les prix conformément à l'annexe B1 – Base de paiement.

b) **Question** :

Établissement de Collins Bay – Le fournisseur doit-il prendre des dispositions afin d'offrir des conteneurs pour l'élimination des objets tranchants et des services connexes? Le cas échéant, à quelle fréquence les conteneurs en question sont-ils ramassés?

b) **Réponse** :

Il est très rare qu'un conteneur d'objets tranchants soit ramassé.



Par exemple, en janvier dernier, nous avons commandé un conteneur de quatre verges, qui est rempli actuellement au quart.

c) Question :

Entrepôt de CORCAN – un conteneur de 8 verges cubes et plusieurs bacs de recyclage. Pouvez-vous nous dire à quoi sert le conteneur de 8 verges cubes? Combien de bacs de recyclage y a-t-il sur les lieux?

c) Réponse :

L'entrepôt de CORCAN utilise actuellement deux conteneurs de 8 verges cubes, l'un pour le carton et l'autre pour les déchets. Pour connaître les types de déchets, voir l'annexe A – Énoncé des travaux, 1.6 Types de déchets.

d) Question :

Les conteneurs de déchets à chargement frontal sont-ils utilisés pour la collecte de déchets de construction tels le bois, les cloisons sèches et le métal?

d) Réponse :

Non. Les conteneurs de déchets à chargement frontal ne servent pas à la collecte de déchets de construction, mais plutôt à la collecte de déchets de fabrication.

e) Question :

Quels types de matériaux doit-on recueillir dans le conteneur de 6 verges à l'Établissement de Collins Bay?

e) Réponse :

Le conteneur de 6 verges de l'Établissement de Collins Bay contient des déchets de fabrication. Pour connaître les types de déchets, voir l'annexe A – Énoncé des travaux, 1.6 Types de déchets.

f) Question :

Les conteneurs à chargement frontal doivent-ils être pesés lors de leur entretien ou simplement basculés et vidés?

f) Réponse :

Ils doivent être basculés et vidés.

g) Question :

Les déchets de construction sont-ils séparés à la source ou jetés pêle-mêle dans les conteneurs?

g) Réponse :

Les déchets de construction sont jetés pêle-mêle dans les conteneurs. Il peut s'agir de divers matériaux, depuis des produits du bois jusqu'à des cloisons sèches, en passant par des produits de maçonnerie.

Pour connaître les types de déchets, voir l'annexe A – Énoncé des travaux, 1.6 Types de déchets.

h) Question :

Les déchets de constructions qui sont recueillis doivent-ils tous être recyclés?

h) Réponse :

CORCAN ne recycle pas les déchets de construction. Il est très difficile de les recycler, car la plupart du temps, les matériaux de construction récupérables sont réutilisés par CORCAN.

Question 4

Je remarque que la fiche de présentation des soumissions demande un tarif au kilomètre. Nous ne fixons pas le prix de nos contrats de gestion des déchets de cette manière. En général, nos contrats sont établis



en fonction du coût par ramassage. Dans le passé, le montant global de nos contrats était calculé selon le coût du ramassage x le nombre de ramassages par an. Pourriez-vous modifier le fichier afin de permettre aux soumissionnaires de fixer le prix par ramassage et non au kilomètre?

Réponse 4

Voir la première révision de l'annexe B1 – Base de paiement. Pour ce qui est de la colonne E – Coût par kilomètre, il s'agit du coût associé aux conteneurs amovibles pour les déchets de construction. Ce coût couvre les services d'enlèvement des déchets de construction « sur demande » à un lieu non précisé à l'annexe A – Énoncé des travaux, situé jusqu'à un maximum de 200 kilomètres (km) du lieu de travail de l'entrepreneur. Dans ce cas, le coût du conteneur plus le tarif au kilomètre seraient calculés comme suit :

Coût global du conteneur + (nombre de kilomètres jusqu'au lieu x tarif au kilomètre de l'entrepreneur pour la livraison du conteneur) + (nombre de kilomètres x tarif au kilomètre de l'entrepreneur pour le ramassage du conteneur) + coût d'enlèvement (par tonne métrique) = coût total du service « sur demande » au lieu non précisé à l'annexe A. Le trajet de livraison et de ramassage ne doit pas dépasser 200 kilomètres.

Question 5

Pourriez-vous nous faire part des prix offerts dans le passé?

Réponse 5

Pour des raisons de confidentialité, les prix offerts dans le passé ne seront pas communiqués.

Question 6

Pourriez-vous nous confirmer les documents que nous devons présenter avec notre offre de services d'enlèvement des déchets pour le Service correctionnel du Canada (SCC)?

Réponse 6

Il incombe au soumissionnaire de déterminer les documents à soumettre dans sa réponse à l'appel d'offres, selon les renseignements qui doivent être fournis afin de se conformer à l'exigence du SCC.

2. Modifier l'Appendice B1 – Base de paiement:

Supprimer: Appendice. B1 – Base de paiement dans son intégralité; et

Insérer: La nouvelle **Appendice B1 – Base de paiement rev1 - jointe séparément:**

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS RESTENT LES MÊMES.